

Avril 1966, page 22 Monde diplomatique
Minuscule et isolée
par Burton Benedict

L'île Maurice connaît deux graves problèmes
· L'hétérogénéité de sa nombreuse population · Sa dépendance quasi
totale de l'écoulement de la production sucrière,

L'île Maurice est une colonie britannique de l'océan Indien située à quelque 800 kilomètres à l'est de Madagascar. Elle progresse rapidement sur la voie de l'indépendance. Jusqu'à quel point une telle nation est-elle viable ? Petite, surpeuplée, sous-développée, elle est aussi composée d'une population formée de nombreuses races différentes qui possèdent des traditions religieuses variées. Avec une superficie de 1 865 kilomètres carrés, l'île Maurice ne représente que moins du quart de l'étendue de la Corse. Sur cette île minuscule s'entassent plus de 750 000 habitants, dont le taux d'accroissement démographique dépasse 3 % par an. A ce rythme les Mauriciens seront presque 3 millions à la fin du siècle.

Trois données géographiques entravent la croissance et le développement de l'île Maurice : son isolement, ses dimensions et son manque de ressources naturelles. L'éloignement des éventuels débouchés pour sa production a pour conséquence d'absorber en frais de transport les économies réalisées grâce aux faibles coûts de production. Le seul avantage qu'elle tire de sa position, c'est de pouvoir être considérée comme une base militaire pour le contrôle de l'océan Indien. C'est probablement dans ce dessein qu'en 1965 une nouvelle colonie a été formée en réunissant quelques-unes des petits îles qui dépendent d'elle avec quelques dépendances des îles Seychelles.

Aucun pays au monde n'est autant tributaire que l'île Maurice des exportations d'un produit unique. Le sucre et ses dérivés représentent en effet 99 % du total des exportations et plus du tiers du revenu national de la colonie. L'économie est donc extrêmement vulnérable aux fluctuations du cours mondial du sucre, quoique ce cours soit maintenant contrôlé par les accords conclus au sein du Commonwealth et par l'Accord international sur le sucre. Ces mêmes accords fixent des limites très strictes quant au maximum de sucre que l'île Maurice peut exporter, ce qui du même coup limite l'expansion de sa production. Pour environ 42 % la superficie de l'île, soit près de 90 % des terres cultivables, est plantée de canne à sucre. L'industrie sucrière emploie près de 65 % des travailleurs, pour la plupart à la journée. L'île Maurice n'arrive pas à se nourrir. Le riz, qui est l'aliment de base des insulaires, est le principal produit importé à la fois en quantité et en valeur.

Une société multiraciale

L'île Maurice abrite une société plurale, ou multiraciale. Soixante-sept pour cent des habitants sont d'origine indienne ; 28 % sont des Créoles, c'est-à-dire des éléments de sang africain ou indien, ou bien les deux à la fois, croisés avec des descendants d'Européens ; 3 % sont des Chinois ; 2 % sont Européens ou d'ascendance européenne. A l'intérieur de chacune de ces catégories, on peut distinguer en outre des subdivisions : chez les Indiens, on distingue les hindous et les musulmans et cinq familles linguistiques. Les Créoles se divisent selon la couleur. Parmi les

Chinois, il y a les chrétiens et les non-chrétiens. Chez les Européens, les Anglais et les Français. L'île ne possédait pas de population autochtone ; les ancêtres de tous ces habitants y ont immigré, volontairement ou non, en l'espace de deux cents ans. Ils ne se sont pas fondus pour former un peuple qui se sente mauricien avant tout, mais ils ne sont pas non plus demeurés en communautés séparées sans influence les unes sur les autres. Analyser la société mauricienne uniquement en termes de catégories ethniques donnerait une image très déformée de la réalité. Il faut considérer les structures économiques, politiques et sociales de la société dans son ensemble pour voir quels sont les domaines où les considérations ethniques sont d'importance.

Il n'existe pas de ghettos raciaux dans l'île Maurice. La grande majorité des zones d'habitation comprennent des membres appartenant à plus d'une catégorie ethnique, et même les petites zones de peuplement, composées d'une seule catégorie ethnique, sont proches des régions de peuplement hétérogène. Cet entremêlement résidentiel est un facteur d'unification et contraste fortement avec la situation dans certains pays tels que le Kenya ou le Nigéria, où les différences ethniques ou culturelles coïncident avec les divisions territoriales.

Le schéma et la nature de l'immigration dans l'île Maurice ont produit un système de stratification sociale où certains emplois tendent à être du domaine de certaines catégories ethniques. Les Français étaient les propriétaires fonciers ; les Britanniques, les fonctionnaires supérieurs ; les Créoles, les fonctionnaires subalternes et les artisans. Les Chinois étaient les petits commerçants et les Indiens les cultivateurs. Pourtant cette description est par trop simplifiée. Tout d'abord ce n'étaient pas par les catégories ethniques en tant que telles que s'effectuait le contrôle de l'accès à certains emplois, mais par l'intermédiaire de quelque chose de bien plus vaste, comme les liens de parenté, les relations d'amis ou l'association économique. En second lieu, il y eut très tôt des occasions de mobilité permettant de gravir les échelons. Au sein de chaque section de la population des différences de classe apparurent, basées sur la richesse et l'emploi, qui entraînèrent des différences de comportement.

Mais cela ne diminue pas nécessairement le pluralisme de l'île Maurice. Car cela peut favoriser la création de classes moyennes supérieures et inférieures au sein de chaque section ethnique plutôt que la formation de classes communes pour toutes les sections. Pourtant dans certains contextes économiques et politiques les propriétaires fonciers mauriciens français et les importateurs indiens ont plus d'intérêts en commun que chacun d'eux n'en possède avec les membres plus pauvres de leur propre catégorie raciale. A l'autre extrémité de l'échelle, les cultivateurs indiens et les dockers créoles se sont découvert des intérêts économiques et politiques communs. C'est dans la moyenne, particulièrement chez les fonctionnaires, qu'il existe le plus de rivalité entre Indiens, Créoles et Chinois qui cherchent à s'élever.

La famille et les liens du sang, la religion et la langue sont parmi les caractères culturels qui tendent à maintenir les divisions entre les sections ethniques. Quoiqu'il se produise des mariages mixtes, en général chaque catégorie ethnique est endogame.

Les trois religions principales sont le christianisme, l'hindouisme et l'islam. Chacune d'elles comprend un certain nombre de sectes. Les Créoles, les Mauriciens français et les Anglais sont chrétiens dans leur immense majorité ; les Mauriciens indiens

sont à 73 % environ hindous, et musulmans à 23 % ; quant aux Chinois, la moitié d'entre eux sont chrétiens et l'autre moitié s'adonnent à diverses religions chinoises. La multiplicité des langues est un obstacle aux communications entre les diverses sections ethniques. Comme la religion, la langue peut devenir un symbole politique en fonction duquel une section de la société s'organise contre une autre. La langue créole est une exception : c'est un patois qui est à la fois la langue maternelle de la population créole et le sabir de l'île. A la différence des autres catégories ethniques, les Créoles ne s'identifient pas à leur pays d'origine, si l'on considère que ce pays est l'Afrique. Ce sont les plus Mauriciens de tous les Mauriciens. Et s'ils doivent s'identifier à un pays extérieur, c'est à la France qu'ils songent.

La langue créole est tenue en mépris. On ne l'enseigne nulle part à l'école et on l'écrit rarement. C'est pourtant un facteur culturel d'unification de l'île. D'une manière différente, l'anglais est aussi un facteur culturel d'unification. Contrairement aux autres langues, on ne peut l'associer à aucune des sections permanentes importantes de la population. Bien que ce ne soit la langue maternelle que de moins de deux mille Mauriciens, quelque cent quatorze mille personnes se disaient capables de le lire et de l'écrire en 1952.

C'est dans un contexte politique que les considérations ethniques prennent leur importance. En général, le stéréotype d'une société plurale correspond à celui de différents groupes ethniques organisés les uns contre les autres. Convient-il à l'île Maurice ? A l'échelon de la politique du village, d'autres types d'alignement jouent leur rôle. Les villageois peuvent constituer des groupes politiques à partir du voisinage, d'intérêts économiques ou d'associations telles que les clubs de jeunesse — qui franchissent les limites ethniques, — les catégories religieuses ou linguistiques. Les relations d'homme à homme sont très importantes dans le contexte politique du village. Mais à l'échelon national les considérations ethniques peuvent devenir plus importantes en tant que symbole d'allégeance politique.

Les partis politiques

En 1958 l'île Maurice fut dotée d'une Constitution prévoyant le suffrage universel des adultes et divisant l'île en quarante circonscriptions élisant chacune un député. Le nombre élevé des circonscriptions s'explique principalement par la nécessité de donner à chaque section de la société plurale une représentation au Parlement. Et même certaines catégories telles que les musulmans étaient si dispersées qu'on ne put délimiter les circonscriptions territoriales qui leur auraient donné une représentation adéquate. Tout en essayant de donner à chaque communauté ethnique une représentation, la Constitution était supposée favoriser un « système de vote sur la base de principes politiques et de partis plutôt qu'en fonction de la race et de la religion » (rapport de session n° 1, 1958, p. 4). Il est évidemment difficile de faire appliquer ces principes, car plus on met l'accent sur des critères ethniques ou religieux comme fondements de la représentation politique, plus il devient difficile de constituer des partis politiques qui ne soient pas basés sur des principes ethniques ou religieux. Depuis l'octroi de cette Constitution, deux consultations électorales ont eu lieu. On a observé une corrélation assez étroite entre le nombre des sièges obtenus et le pourcentage de chacune des principales sections de la population, bien que, pour dire vrai, les musulmans en aient obtenu un de moins que leurs effectifs le faisaient augurer. Les hindous ont obtenu quatre sièges de plus que leurs effectifs ne le laissaient prévoir en 1959, la plupart du temps aux

dépens des Créoles et des Mauriciens français, mais la situation s'est rétablie en 1963.

Si l'on envisage les élections sous l'angle des partis politiques, c'est une image différente qui se dégage. Les principales formations politiques sont les suivantes :

- 1) le parti travailliste, qui jouit du soutien d'un grand nombre d'hindous de toutes les classes économiques, de quelques musulmans et de quelques Créoles. Il compte plusieurs Créoles parmi ses leaders ;
- 2) le parti mauricien, qui est soutenu par les Mauriciens français et par un grand nombre de Créoles des villes. Il a aussi quelques adeptes chez les musulmans ;
- 3) le bloc progressiste indépendant, qui recrute ses partisans principalement chez les cultivateurs hindous, bien qu'il en ait aussi quelques-uns chez les musulmans ;
- 4) le comité d'action musulmane, qui, comme son nom l'indique, est un parti musulman particulièrement puissant à Port-Louis, la capitale.

Il n'y a pas de correspondance très nette entre les partis politiques et les catégories ethniques ou religieuses. Les élections de 1963 n'ont donné à aucun parti la majorité absolue et un gouvernement de coalition a été formé. Il semble que ce résultat soit dû à trois séries de facteurs. D'abord, la poussée du communalisme avait provoqué l'apparition d'un certain nombre de partis ou de candidats secondaires qui se donnaient une orientation ethnique ou religieuse. Les candidats sollicitant les votes des Tamouls ou de la basse caste entamèrent les majorités des grands partis, notamment celle du parti travailliste. En second lieu, la division de l'île en quarante circonscriptions plutôt réduites semble avoir favorisé l'apparition de leaders purement locaux, prenant position sur des problèmes exclusivement locaux et qui n'éprouvaient pas le besoin de s'aligner sur les grands partis politiques. Enfin la communauté majoritaire de l'île, celle des hindous, n'a pas soutenu un seul et unique parti.

La lutte pour le pouvoir politique s'intensifie dans l'île Maurice. Dans cette lutte les affinités ethniques et religieuses deviennent des symboles importants que les politiciens essaient de manipuler. Leur effet est particulièrement puissant sur les minorités ethniques et religieuses qui redoutent une domination hindoue dans l'île. Une nouvelle Constitution est actuellement à l'étude par laquelle on tentera à nouveau de résoudre le dilemme de l'île Maurice : essayer de réduire l'importance du communalisme tout en protégeant les droits des minorités ethniques.

Burton Benedict